

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 52 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 25 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On lit dans la France :

Nos lettres de Berlin nous parlent d'une correspondance très-amicale qui se serait échangée entre le roi de Prusse et l'Empereur, à l'occasion du 1^{er} de l'an. L'initiative de cette démarche de courtoisie appartiendrait au roi de Prusse, dont la lettre serait conçue en des termes de nature à rendre facile l'entente des deux souverains et des deux pays, sur les grandes questions pendantes.

La Chambre des députés prussiens discute en ce moment le budget du royaume. Elle vient d'examiner le budget du ministère de la justice, et paraît animée du désir de réaliser d'assez notables économies. Les tribunaux suprêmes, grâce à la résistance du ministre, ont cependant échappé aux réductions que la Chambre était disposée à exiger.

Il a été récemment question d'une note que le gouvernement autrichien aurait adressée au cabinet de Saint-Petersbourg pour lui demander des explications sur de prétendus mouvements de troupes russes. La Gazette officielle de Vienne dément formellement ce bruit.

Voici l'analyse d'une circulaire que le nouveau ministre de l'intérieur du cabinet italien vient d'adresser à ses préfets, à la date du 10 janvier. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur ce document, qui marque une heureuse modification dans l'attitude et le langage de la part du gouvernement de Florence.

« Le ministre dit que la première condition de la liberté, pour lui, c'est le respect et l'observation de la loi.

» Ce but ne peut être atteint quand le gouvernement qui est tenu de l'observer scrupuleusement ne possède ni l'énergie, ni l'autorité nécessaires. Dans un Etat où il serait possible pour un petit ou un grand nombre de mettre des obstacles ou d'exercer une influence préjudiciable à l'exercice de la loi et de se placer au-dessus d'elle, au-dessus du Parlement et du gouvernement, il n'y aurait plus que la liberté pour quelques-uns de priver tous les autres de leur liberté. Cela constituerait la négation de toute liberté, et mènerait directement à la dissolution et à l'anarchie.

» L'Italie n'a pas accompli sa merveilleuse et pacifique révolution pour la perpétuer ni pour en récolter pareil fruit. Elle veut cimenter et rendre fécondes ses précieuses conquêtes. Elle réclame repos et tranquillité, afin de pouvoir développer cette sécurité intérieure qui seule peut la rendre puissante, heureuse et respectée.

» Elle est justement fière et jalouse de son unité et de sa liberté; mais c'est pour cela même que le gouvernement demande qu'en observant la plus stricte légalité, elle se fasse respecter par tous, qu'elle n'emploie aucune influence illégitime et prouvé par des faits qu'elle a la volonté décidée, l'autorité et la force de se gouverner.

» Pour fortifier l'action du gouvernement dans ce but, il suffit que les lois existantes soient exécutées. C'est la seule condition capable de cimenter et de garantir la liberté pour tous, et l'unité de l'Italie ne pourra atteindre

le couronnement auquel elle aspire unanimement qu'à cette seule condition.

» En terminant, le ministre exprime sa confiance dans l'appui que lui donneront les préfets. Il croit aussi que ses antécédents dans la vie politique lui assureront leur cordiale coopération, et il fait allusion aux efforts qu'il a faits dans le Parlement pour amener la décentralisation administrative, en vue d'accroître la sphère d'action et d'autorité des préfets.

» Le gouvernement soutiendra efficacement les préfets pour maintenir le respect des lois et les principes de la morale. »

Le Parlement italien a repris ses travaux. Le général Menabrea l'a entretenu des préoccupations qui devront attirer d'abord l'attention de la Chambre, au premier rang desquelles se place la question financière. Le Parlement sera également appelé à examiner un projet de loi sur l'administration provinciale. Le cabinet s'est attaché à écarter toute discussion qui pouvait toucher aux affaires de la politique extérieure.

L'Exercito annonce que le ministre de la guerre d'Italie a ordonné, pour le 15 janvier, le renvoi en congé illimité de la classe de 1841.

De nouveaux actes de violence viennent d'être commis en Roumanie contre les israélites. Ces manifestations coupables auraient été provoquées par le parti opposé au cabinet actuel, et vaincu dans les récentes élections.

Une dépêche de Bucharest annonce que le gouvernement a pris des mesures énergiques pour prévenir le retour de ces désordres.

Quoique l'Océanie soit bien éloignée de l'Europe et des préoccupations qui agitent le vieux continent, annonçons cependant que les Etats-Unis viennent de planter leur drapeau étoilé sur l'île Brook, récemment découverte dans le Pacifique. Située à peu près au milieu de la ligne que suivent les bâtiments américains qui font la traversée de Californie en Chine, cette île est une position utile par sa situation géographique et la facilité de son abordage.

Dans quelque temps, les Américains y auront construit des jetées, des magasins à charbon, et cette île déserte, aujourd'hui inculte et sauvage, sera un des points les plus importants du Pacifique, commercialement et politiquement parlant.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Les articles 1^{er} et 4 du projet de loi sur l'armée ont été votés vendredi par le Corps-Législatif.

Les articles 6 et 9 ont été adoptés dans la séance de samedi.

— Après une discussion des plus animées, le Corps-Législatif n'a pas encore résolu définitivement la question du remplacement dans la garde nationale. L'article 7, qui traite spécialement cette délicate question, a été pour la seconde fois renvoyé à la commission.

— Les bureaux du Corps législatif ont repoussé à l'unanimité la demande d'interpellation déposée par M. Bethmont, au sujet des

FEUILLETON.

1

LES REVANCHES DE L'AMOUR.

Par GEORGES BELL.

I.

Depuis trois ans, Simon Vernier était marié. Retiré au fond du Quercy, l'artiste n'avait pas eu, pendant ces trois années, un moment de regret donné à son ancienne existence parisienne. Il vivait heureux au milieu de sa nouvelle famille, entre un beau-père, qui n'avait aucune de ces exigences auxquelles il est quelquefois pénible de céder, et sa femme qu'il aimait comme au premier jour.

Après avoir été la plus gracieuse des jeunes filles, Lucie d'Estignac était devenue la plus charmante des femmes. Du soir au lendemain la métamorphose s'était opérée. La riieuse enfant avait pris tout le sérieux qui convient à l'épouse. L'amour qu'elle éprouvait pour Simon Vernier n'était pas une de ces passions ardentes et folles qui passent comme elles viennent, ne laissant qu'amertumes, déceptions et regrets après elles : c'était un sentiment qui cachait

ses racines profondes dans les fibres les plus intimes du cœur.

Au reste, en avançant en âge, Lucie n'avait rien perdu de cette beauté éclatante qui jadis la faisait remarquer entre toutes quand elle paraissait dans une fête parisienne. Sa tête avait conservé ses magnifiques cheveux d'un blond doré qui tombaient en longues boucles onduyantes sur ses épaules blanches et polies comme de l'ivoire; ses traits avaient toujours leur régularité antique; ses yeux leur expression et leur douceur; ses lèvres mignonnes leur sourire; sa démarche toute sa grâce et sa légèreté. A vingt-deux ans, elle était telle qu'on l'avait connue à dix-neuf, et il fallait la rencontrer auprès du berceau de sa fille pour deviner qu'elle était mère.

Entre sa femme, son enfant et son beau-père, Simon Vernier aurait aisément pu passer pour le plus heureux des hommes. La solitude et la tranquillité domestique avaient réveillé en lui l'amour du travail, et il passait de longues heures, enfermé dans son atelier, pétrissant la terre molle ou fouillant le marbre, afin d'ajouter quelque jour un nouvel éclat glorieux à son nom. Car Simon Vernier était un de ces artistes qui aiment la gloire pour elle-

même et ne réussissent jamais plus heureusement les travaux qu'ils entreprennent que lorsqu'ils ont leur fantaisie ou leur inspiration pour unique stimulant.

Chacun dans la maison respectait la retraite de l'artiste. Les serviteurs n'y pénétraient que par nécessité, à de certains jours fixés quelque temps à l'avance, et ces jours-là Simon avait bien soin de se tenir éloigné, afin de ne pas éprouver le besoin de travailler. Quant à Lucie, elle n'entrait dans ce sanctuaire que conduite par son mari, et c'était toujours pour être la première à jouir de quelque œuvre nouvelle. Simon se plaisait à lui faire de semblables surprises, et quand il obtenait ses éloges, il recevait la plus douce des récompenses qui pût flatter son cœur.

Ainsi passaient les jours dans cet antique manoir du Quercy d'une façon qui pourrait paraître monotone au premier aspect, si l'on ne savait qu'à la campagne chaque retour des saisons amène des plaisirs nouveaux. Au printemps ce sont les longues promenades que conseille la venue des fleurs et des feuilles; en été, les joies de la moisson; en automne, les calvacades mélancoliques pendant lesquelles on dit adieu à toute une nature splendide qui va

s'engourdir dans son manteau d'hiver. Et quand la neige et les frimats sont venus, n'a-t-on pas encore plaisir à causer au coin d'un feu pétillant? Personne n'avait donc à donner un jour à l'ennui dans toute cette famille, et trois années consécutives s'étaient écoulées de la sorte sans qu'un seul nuage se fût montré à l'horizon pour assombrir ce ciel nuptial.

Ces trois années expirées, toute la famille s'était depuis longtemps promis un voyage à Paris. Simon Vernier avait à exposer des œuvres nombreuses, et l'ouverture du Salon devait fixer l'époque du retour des deux époux dans le monde où ils s'étaient vus pour la première fois.

Les œuvres qui sortaient de l'atelier solitaire pour être livrées à la curiosité publique partirent les premières, et après elles toute la famille se mit en route.

Ce ne fut pas sans donner des regrets à cette terre qui avait été témoin de tant de bonheur. Avril faisait sentir sa tiède influence à la nature entière. Les prairies étalaient avec orgueil leurs verts tapis tout émaillés de fleurs agrestes aux couleurs éclatantes; l'air était embaumé du parfum des arbustes; les feuilles bourgeoñaient aux branches des grands ar-

appréciations des débats législatifs par les journaux.

— Le Sénat a continué samedi, en séance générale, la discussion sur la pétition relative au cimetière du Nord. Il a prononcé l'ordre du jour à la majorité de 50 voix contre 38.

— L'instruction dirigée contre les gérants de plusieurs journaux de Paris vient de se terminer par le renvoi en police correctionnelle du *Constitutionnel*, du *Journal des Débats*, de l'*Opinion nationale*, du *Temps*, de la *France*, de l'*Avenir national*, du *Journal de Paris*, de l'*Union*, du *Siècle*, de l'*Intérêt public* et du *Glaneur*.

Des ordonnances de non-lieu ont été rendues à l'égard des gérants de l'*Epoque*, la *Presse*, la *Patrie*, la *Gazette de France* et la *Revue nationale*.

— Il ressort d'une statistique publiée par le *Movimento* du 9 janvier, que, du 5 septembre 1861 au 22 décembre 1867, l'Italie a eu douze crises ministérielles, dont huit totales et quatre partielles.

L'année 1862 a vu quatre crises, l'année 1867, trois. L'année 1865 a été la seule dans laquelle il n'y ait pas eu de changement de cabinet.

Les présidents des divers ministères qui se sont succédé ont été MM. Ricasoli (3 fois), Minghetti (1 fois), La Marmora (3 fois), Rattazzi (4 fois), et Menabrea (1 fois).

— La *Vigie de Cherbourg* publie la note suivante :

« Une lettre particulière de Paris nous donne comme certains les changements suivants dans le personnel du ministère de la marine.

» M. le baron Duperré, nommé au commandement de la division navale d'Islande, serait remplacé au cabinet du ministre, par M. le commissaire-général Bérard.

» M. l'amiral Diendonné passerait chef d'état-major du ministre, et conserverait la direction du bureau des mouvements de la flotte.

» Enfin, M. Chabré, directeur des services administratifs, céderait la direction des Invalides, dont il a été chargé provisoirement, à un personnage dont l'influence était passée à l'état de proverbe sous le ministère Hamelin. »

— *Chauffage économique*. — Les Turcs ont une manière très-économique de se chauffer, qui nous paraît digne d'être recommandée aux personnes économes.

En Turquie, autour d'une table ronde couverte d'un tapis tombant jusqu'à terre, et sous laquelle on place une terrine en fer contenant de la braise ou du poussier de charbon enflammé, les habitants de la maison placent leurs pieds sous le tapis et reçoivent l'impression d'une très-agréable chaleur, qui se répand aussi dans tout l'appartement.

Chez nous ce procédé pourrait être employé avec succès, car une terrine de poussier de

charbon, placée sous une table couverte d'un faible tapis, ferait l'office d'un bon poêle, sans avoir besoin d'être alimentée de tout le jour.

On objectera que ce procédé a de très-graves inconvénients par le dégagement de l'acide carbonique et l'absorption de l'oxygène de l'air. Mais il est très-facile d'y parer en plaçant sous la table quelques vases remplis de lait de chaux (eau de chaux). Cette simple précaution rendra ce mode de chauffage aussi salubre que peut l'être le feu.

— AVIS. — Les *Pastilles de Potard*, recommandées par tant de médecins, sont béchiques, incisives et calmantes; elles dissipent les glaires. Cet excellent pectoral convient surtout dans les catarrhes, rhumes, maux de gorge, gripes, asthmes, coqueluches; dans les toux opiniâtres et irritations de la gorge ou de la poitrine. A Paris, 44, rue de Richelieu. — A Saumur, chez les pharmaciens; à Angers, pharmacie Ménière. (655)

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR.

Extrait du procès-verbal de la séance du 15 novembre 1867.

(Suite et fin.)

Après la lecture de ce rapport, le Maire ouvre la discussion sur son contenu.

Nomination de la commission. — Son fonctionnement.

Un membre fait observer qu'il serait bon d'établir une règle uniforme sur la marche à suivre, dans le cas où des membres des commissions nommés par le Conseil municipal se récuseraient.

A cette occasion un débat s'engage, et, sur la proposition de plusieurs membres et de M. le Maire, il est décidé ce qui suit :

« Lorsqu'une commission nommée par le Conseil aura commencé ses opérations avec la totalité des membres qui la composent, les membres qui, pour cause d'empêchement, démission ou récusation, n'assisteront plus aux réunions de cette commission, ne seront pas remplacés, si les membres restant forment la moitié plus un de ceux nommés. Dans le cas où les empêchements, démissions ou récusations se produiraient avant que la commission n'ait commencé ses travaux, le remplacement s'opérerait par l'appel de ceux des conseillers municipaux qui auraient obtenu le plus grand nombre de voix après le dernier des commissaires primitivement nommés. »

Affaire Chambourdon.

Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées.

Cimetière. — Agrandissement. — Murs de clôture. — Chemin du cimetière.

Un membre demande si le mur du cimetière sera fait immédiatement.

M. le Maire : D'ici 5 ou 4 mois, époque de la prochaine reprise des terrains d'inhumation.

Un autre membre : Il faudrait aussi songer aux améliorations depuis si longtemps réclamées par le clergé et les familles, pour le chemin du cimetière. Une demande à ce sujet a bien été présentée au Conseil général, mais de façon à paraître inacceptable.

M. le Maire : On ne s'en est pas occupé au Conseil général.

Le préopinant : Je l'ai cependant lu dans les comptes-rendus des séances.

M. le Maire : Vous vous trompez, il n'en a pas été question.

Le même membre : Quoi qu'il en soit, cette dépense est urgente, et nous la réclamons sans résultat depuis 5 à 6 ans.

Ne pourrait-on employer à cette si utile amélioration une partie des 10,000 francs affectés au mur du cimetière ?

M. le Maire : Si, les terrains d'agrandissement du cimetière une fois achetés et livrés, nous attendons 5 à 6 mois pour faire les travaux et la dépense du mur de clôture, les inhumations ne pourront avoir lieu dans ces terrains.

Qu'arrivera-t-il alors ? Il faudra faire des reprises trop promptes dont les résultats pourraient être déplorables.

Néanmoins, rien ne s'oppose à ce que le cahier des charges qui sera dressé pour mettre ce travail en adjudication, permette de prendre du temps pour payer.

En ce qui concerne le chemin du cimetière et l'amélioration qu'on désirerait voir s'y réaliser, l'administration municipale et deux commissions successives ont étudié la question et ont rencontré des difficultés d'exécution à peu près insurmontables.

Pourtant on a dû essayer; une somme a été donnée à l'administration préfectorale pour des approvisionnements de matériaux, et l'affectation d'un cantonnier spécial.

Il y a six semaines environ, on s'est mis à l'œuvre; mais presque immédiatement des difficultés sont survenues avec les carriers.

Quoi qu'il en soit, si l'expérience ne réussit pas, nous pourrions songer à l'établissement d'un trottoir en pavé d'échantillon, si le département arrivait à nous permettre d'empiéter sur son domaine. 1,500 mètres environ de longueur qu'aurait ce trottoir, pourraient coûter 11,000 fr.

Cette combinaison est notre seule ressource.

Le Conseil adopte les conclusions du rapport et vote la somme de 19,623 fr. nécessaire à l'acquisition des terrains dont il vient d'être parlé, et celle de 10,000 francs nécessaire à la construction des murs de clôture;

Il décide que ladite somme de 10,000 fr. sera de suite mise à la disposition du Maire, et que sur la somme de 19,623 fr., celle de 2,011 fr. sera immédiatement mise à la disposition de M. le Maire, à qui le Conseil donne tout pouvoir pour solliciter de M. le Préfet l'ouverture de ces crédits qui seront pris sur les bonis de l'exercice de 1867. Le Conseil charge également M. le Maire, de remplir toutes les formalités nécessaires pour obtenir en cette circonstance une déclaration d'utilité publique.

Rue des Boires.

Les conclusions de la commission sont mises aux voix et adoptées, avec indication de l'urgence pour la mise en état complet de la rue des Boires.

Le conseil adopte également les conclusions de la commission en ce qui concerne :

L'alignement Prêtre, rue de la Reine-de-Sicile;

La rue sur les terrains Girandier et Péan, dans le quartier de la Maremaillette;

L'établissement des bains sur la Loire par M. Roland-Robin.

Hospices. — Demande en autorisation d'aliénation d'immeubles et rentes. — Achèvement de travaux.

Un membre fait remarquer que l'objet sur lequel il reste à discuter est d'une grande étendue, et que, attendu l'heure avancée, il est impossible d'entamer aujourd'hui cette discussion.

Le conseil s'ajourne à demain, samedi, 16 novembre.

Bureau de Bienfaisance. — Fourniture du pain par les Hospices.

Avant de lever la séance, M. le Maire annonce qu'un traité est intervenu entre l'administration du Bureau de Bienfaisance et celle des Hospices pour la fourniture par ces derniers du pain destiné aux indigents secourus par le Bureau de Bienfaisance de Saumur.

Le Bureau de Bienfaisance paiera ce pain au prix de revient, auquel sera ajouté une somme pour frais de manutention.

La séance est levée.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du 16 novembre 1867.

Sont présents :

MM. Bary, Courtiller, Lecoy, Leroux, Delavau (Henri), Besson-Morin, Bucaille, Chudeau, Labiche, Girard (Edouard), Chedeau, Louvet, Ratouis (Charles), De Fos (Gustave), Abellard, Bineau, Thiffoine-Mercereau, Jouffrault, Bonnemère (Félix), Delaunay, Cormery, Picherit-Château, Terrien et Poulet.

M. Louvet, maire, préside.

Salle d'asile (rue du Préche). — Réfection du portail.

M. le Maire désire, avant que la discussion ne commence sur l'objet de cette séance, de

bles, et les oiseaux, sautillant avec gaité, faisaient retentir les échos de leurs chansons d'amour.

Ainsi tout était joie et fête au départ comme à l'arrivée.

Simon Vernier, tenant dans sa main la main de Lucie, ne pouvait se lasser de regarder cet admirable spectacle de la nature, d'écouter ce grand concert de tout ce qui vit et, au printemps, ne semble vivre que pour aimer. La jeune femme devinait toutes les pensées confuses qui se pressaient dans la tête et dans le cœur de son mari, et n'avait pour lui répondre qu'un tendre serrement de main.

Ce voyage fut ainsi une fête perpétuelle, et si l'on pouvait donner un conseil aux amoureux, on devrait leur dire de ne voyager jamais qu'au printemps.

Simon Vernier fut admirablement accueilli par ses anciens camarades. Il n'était pas de ces artistes qui gênent sans cesse en voulant prendre la place de tout le monde. Aussi n'avait-il pas d'ennemis. Je n'oserais pas dire qu'il n'avait pas d'envieux. Car quel est l'homme de talent qui n'a pas les siens ? Et ce qu'on ne pouvait refuser à Simon Vernier, c'était son incontestable supériorité dans la sculpture gracieuse. Les œuvres qu'il avait envoyées du fond du Quercy témoignaient plus encore que ses travaux

antérieurs de la souplesse de son ébauchoir. Au reste, il y avait là des œuvres de toutes sortes et Simon Vernier avait tenu principalement à se montrer sous des aspects divers.

Simon excellait surtout dans ces terres-cuites qui permettent à l'artiste de mettre en relief toutes les ressources de son imagination sans avoir à subir les lenteurs du marbre ou du bronze. Il se plaisait à traduire de cette façon toutes les fantaisies qui passaient par sa tête d'artiste. Aussi y avait-il dans son exposition tout un musée, devant lequel les amateurs ne cessaient de s'arrêter.

Ce qui attirait principalement l'attention et les éloges fut une terre-cuite de demi-grandeur, au bas de laquelle Simon Vernier avait écrit : Desespoir d'amour. Une femme était à moitié couchée sur des coussins jetés à terre sans ordre. D'une main elle soutenait sa tête qui paraissait trop lourde pour ses forces épuisées par des chagrins dévorants. L'autre main pendait inerte au bout d'un bras raidi par la douleur. Toute l'expression de la physionomie était concentrée dans les yeux mornes, caves, abattus, qui n'avaient plus de larmes à verser. Les joues amaigrées, la chevelure peu soignée, le corps dans une prostration complète, témoignaient que les

souffrances physiques avaient joint leurs tortures aux peines morales. Dans son ensemble, on voyait que pour exécuter ce travail, l'artiste avait dû étudier soigneusement la nature sur le vif.

Cette terre-cuite eut un immense et légitime succès.

A quoi avait pensé Simon Vernier en l'exécutant ?... Était-ce chez lui retour vers un passé douloureux auquel il aurait été mêlé ?... Certes, il serait hasardeux de le dire d'une façon trop positive et néanmoins on pouvait le croire. Livrée à ses seules forces, l'inspiration n'arrive jamais à ce degré de vérite. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'il advint.

Lucie venait souvent avec son père visiter le Salon, et comme toute femme amoureuse, elle n'entrainait jamais sans donner son premier et son dernier regard aux œuvres de son mari. Elle était fière des succès obtenus par l'homme qu'elle adorait, et plus la foule était compacte devant ses œuvres, plus elle se sentait heureuse. Quiconque l'aurait vue en de semblables moments aurait deviné son bonheur à l'éclat rayonnant de ses yeux, à la légèreté de sa démarche, à la gaité avec laquelle elle causait avec son vieux père, qui mettait sur le compte de la vie parisienne toutes ces joyeuses démonstrations.

Souvent aussi on s'approchait des groupes formés devant les œuvres de Simon Vernier; on écoutait les conversations tenues à haute voix, et quand l'éloge se faisait entendre entier et sans restriction, la jeune femme se sentait remuée dans les profondeurs les plus intimes de son être et revenait plus aimante encore à la maison. Ces jours-là, Simon ne savait guère à quoi attribuer le redoublement de caresses avec lesquelles l'accueillait sa femme, mais il les recevait en homme qui se sent toujours digne de cet amour.

Un jour, cependant, cette source innocente de tant de félicités devait avoir son amertume. C'était par là que devait venir le premier nuage qui allait couvrir cette longue lune de miel.

Après une charmante promenade aux Toileries, Lucie voulut profiter de quelques heures qui lui restaient avant le moment habituel de la réunion du soir pour se rendre au Salon. Elle était seule et libre même de cette légère contrainte morale que lui imposait la présence de son père, elle marcha droit vers le coin de l'immense salle où se trouvaient les œuvres de son mari.

(La suite au prochain numéro.)

mander au conseil l'ouverture d'un crédit de 290 fr. 40 c., destiné à la réparation du portail, depuis longtemps en ruine, de la Salle d'asile de la rue du Prêche.

Le conseil vote la sus-dite somme de 290 fr. 40 c., qui sera prise sur le boni présumé de l'exercice 1867, et inscrite additionnellement au budget de 1868, et sollicite de M. le préfet l'ouverture de ce crédit.

Travaux de défense contre les inondations.

M. le Maire annonce que les projets de défense de la ville de Saumur contre les inondations, partie comprise en aval du Pont-Ces-sart jusqu'à la Blanchisserie, et qui doit former le complément de notre défense, sont définitivement arrêtés, de même que la disparition des portes marinières Morin et Mulot qui, depuis si longtemps, ont été l'objet des vives préoccupations de l'administration municipale et du conseil.

Ces projets offrent toute sécurité pour l'avenir, tant au point de vue du surexhaussement des levées qu'au point de vue de leur confortation.

Les devis s'élèvent à 161,000 francs environ.

L'Etat supportera les 7/8 de cette dépense. Saumur, d'après les intentions du gouvernement, ne supporterait que 1/8 qui ne nécessiterait aucune augmentation d'impôts.

Il conviendrait de presser pour une prompt exécution. Nous obtiendrons vraisemblablement la faculté de payer ce huitième par annuités.

Route impériale n° 147, de Saumur à Limoges. — Parties impraticables pendant les inondations (de Saumur à Fontevrauld). — Demande de classement dans la vicinalité d'un chemin de Saumur à Mestré.

Un membre rappelle que, dans les temps d'inondation, la route impériale, n° 147, de Saumur à Limoges, s'est trouvée submergée dans certaines parties de son parcours de Saumur à Fontevrauld.

Cet état de choses a, en quelque sorte, momentanément interdit toute communication entre Saumur, Fontevrauld et plusieurs autres communes du littoral de la Loire.

Pour obvier à ce grave inconvénient, il conviendrait d'aviser au classement d'un chemin, jusqu'à présent non classé, insubmersible, et qui serait une importante porte de salut, la seule peut-être, en cas d'inondation.

Ce chemin part de Saumur dans le quartier de la Gueule-du-Loup et arrive aux hauteurs du Petit-Puy jusqu'à la rencontre de Dampierre.

Là, il touche la maison de Saint-Vincent et va ensuite toucher le nouveau cimetière de Souzay et la maison de la Bien-Boire.

A Parnay, il traverse la rue haute de Vatebrun.

A Turquant, il longe de nouveau cimetière, remonte par la cave Pion, au clos de la Repinière ou Herpinière, arrive à Champfleury et à la Chauvellerie, et, descendant sur la limite des communes de Montsoreau et Fontevrauld, il va s'embrancher au moulin de Mestré, où il trouve la sus-dite route, alors devenue insubmersible, n° 147, de Saumur à Limoges.

Lors de la réunion de la commission départementale, il a bien été question de ce chemin; mais il n'est pas classé et il n'a pu, par cette raison, faire partie, aux termes du décret du 17 août dernier, de l'une ou de l'autre des trois catégories de chemins des communes intéressées, malgré les vœux de leurs conseils municipaux.

Chacun comprend l'importance de ce chemin, et il y aurait lieu d'aviser à en obtenir le classement.

M. le Préfet a déclaré que des classements pourraient être admis, mais avec des instructions particulières et régulièrement dirigées.

Un membre : Mais il faudrait une entente entre les communes intéressées.

M. le Maire : Saumur est d'autant plus prêt à donner son concours, que le chemin, sur

son territoire, est en partie réparé et praticable.

Pont de St-Florent. — Proposition de rachat.

Un membre : Ne pourrait-on racheter le péage du pont de St-Florent? — Ces rachats ont lieu partout.

M. le Maire : Il faudrait, d'abord, connaître la situation de ce chemin. Est-il classé ou non? S'il n'est pas classé, il faudrait demander ce classement, puis obtenir un vote de la commune de St-Hilaire-St-Florent. Ensuite Saumur aviserait.

Le préopinant : S'il y avait eu réunion du Conseil, conformément à l'invitation du gouvernement, ces questions auraient pu être traitées.

M. le Maire : Mais il n'y avait pas lieu de réunir le Conseil, puisque Saumur n'a pas de chemins vicinaux, et puisque les réunions dont vous parlez ne pouvaient avoir trait qu'aux chemins déjà classés.

Chercher à classer ce tronçon de chemin, je ne demande pas mieux; mais nous ne pouvons aller au-delà.

Le Conseil se range à l'avis de M. le Maire.

Hospices.

M. le Maire ouvre la discussion sur la partie du rapport concernant les Hospices.

M. le rapporteur demande à grouper quelques chiffres complémentaires de son rapport et qui ont pour but d'atténuer la responsabilité de l'architecte.

M. le rapporteur lit ce qui suit :

« Messieurs, je viens vous demander de me permettre de vous présenter quelques chiffres qui fassent ressortir d'une manière bien claire à vos yeux ce que j'ai eu l'honneur de vous dire hier dans mon rapport : qu'un examen attentif de votre commission avait beaucoup atténué l'effet de l'impression pénible que lui avait causé tout d'abord l'énormité du chiffre de l'écart entre le devis primitif et celui des travaux aujourd'hui exécutés et de ceux restant encore à exécuter.

« Le devis primitif, porté pour une somme de 454,140 francs, est bien réellement de 507,440 francs par l'addition des 21,700 francs, honoraires de l'architecte, et des 51,600 francs, prix des acquisitions de maisons comprises dans le périmètre de l'Hospice à construire, ci..... 507,440 »

qui, retranchés de la somme de 636,077 fr. 45 c., montant des dépenses actuellement faites ou restant à faire (compris le mobilier),..... 636,077 45

donnent un écart de..... 128,637 »

Mais, de cette somme, il convient encore de retrancher celles suivantes :

1° La somme de 2,000 fr., prix des tribunes qui ne seront peut-être pas construites, ci..... 2,000 »

2° L'ameublement de la pharmacie (mobilier)..... 2,300 »

Il serait peut-être juste aussi d'en retrancher les 11,000 fr. d'écart sur les fondations, ci..... 11,000 »

Ensemble.... 15,300 » — 15,300 »

Reste donc en définitive un écart de..... 115,337 »

Cet écart de 115,337 fr. peut-il être reproché à M. l'architecte? mais il est produit en grande partie par les causes suivantes, tout-à-fait indépendantes de son fait :

1° Acquisition de la maison Bellancourt et construction du logement de l'aumônier..... 52,500 f.

2° Substitution des parquets au carrelage..... 17,012 »

3° Substitution des plafonds au simple bousillage..... 9,799 »

A reporter. 59,311 »

Report. 59,311 »

4° Supplément de ses honoraires..... 6,500 »

Ensemble.... 65,811 »

Retranchant cette somme de 115,337 fr. ci-dessus, ci..... 115,337 »

Il resterait donc une somme de. 47,726 » d'écart que je ne saurais moi expliquer, mais que M. l'architecte vous expliquerait peut-être très-bien ainsi : les calorifères, le système hydraulique, les confessionnaux, le fourneau de cuisine, etc.

Pour répondre à la demande d'un de nos honorables collègues, de l'état d'avancement des divers travaux compris à l'état de situation de MM. les administrateurs des Hospices, je me suis adressé à un de ces messieurs qui m'a dit :

Sont terminés :

Les fondations. 11,000 »
 Les parquets 17,012 »
 Les plafonds 9,799 »
 Le logement de l'économe . 1,373 75
 L'ameublement de pharmacie 2,300 »
 Les calorifères 10,670 »
 Le fourneau de cuisine . . 3,800 »

55,954 75 — 55,954,75

Sont en voie d'exécution :

Logement de l'aumônier. . 32,500 »
 L'égout collecteur 3,000 »

35,500 » — 35,500 »

Enfin ne sont pas commencés :

Les tribunes, qui ne seront peut-être pas construites. 2,000 »
 Le service hydraulique . . 26,000 »
 Les confessionnaux 1,200 »
 La porte d'entrée 1,200 »
 La rampe en fer 482 »

Ensemble. 30,882 » — 30,882 »

122,336 »

Si à cette somme vous ajoutez celle de 6,300 francs, montant des honoraires de l'architecte. 6,300 »

Vous avez bien le chiffre de 128,636 »

Cette lecture terminée, un membre demande la parole : il fait l'historique des diverses phases qu'a traversées la question des Hospices depuis longues années, il rappelle les divers projets qui ont été présentés et discutés, justifie pleinement à son tour l'architecte, l'ancienne commission et la nouvelle.

Divers autres questions sont soulevées et amènent de nouvelles explications.

M. le Maire met ensuite aux voix les conclusions du rapport de la commission, lesquelles sont adoptées par le Conseil.

Pavage de la rue des Boires.

Le Maire consulte le conseil sur le mode d'exécution de pavage de la rue des Boires et lui demande s'il veut autoriser l'administration à confier ce travail à l'entrepreneur des travaux d'entretien, qui offre de le faire aux conditions de son adjudication, ou s'il croit préférable de tenter une nouvelle adjudication.

Le conseil décide le mode d'une nouvelle adjudication.

La séance est levée.

L'église de Bagneux, qui vient d'être construite sous la direction de M. Joly, architecte, a été livrée au culte dimanche dernier. La bénédiction en a été faite par M. Fourmy, curé de St-Pierre de Saumur, assisté d'un nombreux clergé et entouré de toute la population de la paroisse de Bagneux.

Avant la cérémonie religieuse, M. Bournillet, adjoint, remplissant les fonctions de maire, à la tête du conseil municipal, a remis à M. Fourmy, au nom de la commune, les clefs de la nouvelle église.

Toute la journée la commune de Bagneux a été en fête, et les promeneurs en grand nombre ont été visiter ce monument qui fait honneur à son architecte, et qui décore admirablement le Pont-Fouchard.

Nous avons encore à enregistrer un cas d'asphyxie par le charbon, c'est le troisième depuis le commencement du froid, et celui-ci se présente dans des conditions particulières. A la fin de la veille, M^{me} Y... voulut laisser un

réchaud de charbon dans sa chambre; sur les observations de son mari, elle le transporta dans le vestibule qui précédait l'appartement et referma la porte pour l'isoler complètement. Le lendemain matin, M. et M^{me} Y... se trouvèrent malades et en proie à des douleurs d'estomac très-vives.

Le D^r Pichon appelé constata une nouvelle asphyxie. Le gaz acide carbonique avait pénétré dans la chambre à coucher à travers la serrure et le chambranle de la porte, et avait occasionné l'indisposition que nous signalons.

Ce n'est pas la première fois qu'un brasier de charbon peut déterminer des accidents de ce genre, même à distance. Dans l'une des dernières asphyxies que nous avons rapportées, un enfant qui habitait un étage supérieur a été indisposé par le gaz acide qui avait pénétré jusqu'à lui et qu'il avait aspiré.

Espérons que ces nombreux exemples serviront de leçons aux personnes qui songeraient à allumer du charbon en dehors d'une cheminée.

Nous apprenons que M. Gillon, l'ancien directeur de notre théâtre, se propose de revenir prochainement à Saumur, avec une troupe nombreuse, et plusieurs artistes de Paris en représentation. Il abordera les pièces qui sont le succès du jour : la *Vie Parisienne*, la *Grande Duchesse*, etc.

Cette troupe a obtenu les plus brillants succès dans les villes voisines. Les journaux de Tours, Le Mans et Laval, en font le plus grand éloge; nous pouvons donc compter sur des soirées fort agréables. M. Gillon amènera avec lui les principaux éléments d'un bon orchestre, pour compléter le nôtre, qui a perdu plusieurs artistes distingués depuis le départ de la musique de l'École.

On lit dans la *Semaine religieuse du diocèse d'Angers* :

« Le capitaine du Rostu, neveu de Mgr l'évêque d'Angers, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur, pour l'habileté et le courage qu'il a montrés dans les derniers événements de Rome. »

Nous empruntons aux registres de l'état civil de la commune de Souzay, les renseignements sur l'hiver de 1789, écrits par M. Rivière, curé de cette paroisse :

« L'hiver cette année a été des plus rigoureux, et supérieur à 1709 d'un demi-degré. Il a commencé le 12 novembre et a continué sans interruption jusqu'au 21 janvier, où se fit la première débacle par une crue, l'air étant fort froid, et cela sur les cinq heures du soir. Ladite débacle continua tous les jours, jusqu'au samedi suivant 27, où la rivière fut parfaitement libre, fors le vieux pont de Saumur. Le froid a descendu jusqu'au seizième degré au-dessous de la glace, suivant le thermomètre de Réaumur. La débacle a brisé depuis Saumur et non au-dessous, tous les bateaux jusqu'à la source, pour ainsi dire, de la Loire, et si la levée n'eût pas crevé à Montlouis, au-dessus de Tours, tout le pays de Saumur et au-dessus eût été perdu. Cette brèche a causé l'inondation la plus désastreuse dans le pays de val : les glaçons ont été portés avec impétuosité, en largeur, jusqu'à sept lieues. La rivière crut, au moment de la rupture de la levée, de dix pieds; ce qui obligea les malheureux habitants de val de grimper dans les arbres ou sur les toits des maisons; l'épaisseur de la glace a été de 14 pouces. La rigueur du froid a fait fendre avec explosion un grand nombre d'arbres. Les vignes ont beaucoup souffert, et à un tel point qu'il y a des endroits à renouveler entièrement. Le blé a monté à 58 sols le boisseau. Cette année, la misère a été excessive; même sur la fin de l'année, il a valu 3 l. 5 sols le boisseau. »

VILLE DE SAUMUR.
 AVIS ADMINISTRATIF.
 Le Maire de la ville de Saumur, député au

Corps-Législatif, Commandeur de la Légion d'Honneur, informe ses administrés qu'aux termes du décret réglementaire du 2 février 1862, l'administration municipale s'occupe en ce moment de la révision de la liste électorale.

En conséquence, le tableau de rectification sera affiché et déposé au secrétariat de la Mairie, ainsi que la liste électorale, pendant 20 jours, à partir du 15 janvier.

Pendant ce temps, c'est-à-dire du 15 janvier au 4 février, de midi à 2 heures, tout citoyen omis pourra réclamer son inscription, et tout électeur inscrit pourra réclamer la radiation de tout électeur indûment inscrit ou l'inscription de tout individu omis.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1^{er} janvier 1868.
Le Maire,
CHEDEAU, adj^l.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On mande de Florence à la *Gazette de Turin*, que l'opposition est décidée à ne pas combattre le ministère Menabrea en ce moment. Elle désire que l'on profite de cette trêve pour procéder à la discussion des budgets et au règlement des questions administratives.

Des bruits singuliers, et que nous ne recueillons que sous toutes réserves, arrivent d'Italie. Pour donner satisfaction aux ambitions des grandes municipalités, l'Italie serait partagée en trois grandes divisions gouvernementales ; le centre du gouvernement serait

maintenu à Florence, où le roi résiderait. Le prince Humbert habiterait Milan, capitale de l'Italie du Nord, et le prince Amédée, Naples, capitale de l'Italie du Midi. Un conseil de gouvernement serait installé auprès de chaque prince.

Une lettre adressée d'Italie à la *Correspondance générale autrichienne*, parle même d'un partage que le roi Victor-Emmanuel ferait de ses Etats entre ses deux fils, comme autrefois Théodose.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

L'*Univers illustré* ouvre sa onzième année par un numéro charmant qui continue dignement la série de cette magnifique publication, à laquelle la vogue a été acquise depuis longtemps, grâce à des efforts incessants. C'est dans ce numéro qu'il publie *Circé*, scène parisienne par M. Octave Feuillet. Cette saynète inédite inaugure une série de nouveaux proverbes dramatiques dont l'auteur de *Monsieur de Camors* et du *Roman d'un jeune homme pauvre* a réservé la primeur aux heureux lecteurs de l'*Univers illustré*. Tous les théâtres de salon se disputent une composition exquise destinée à prendre place à côté du *Cheveu blanc*, du *Pour et du contre*, du *Cas de conscience* et des autres productions du brillant académicien, qui ont passé, avec succès, que l'on sait, du livre sur le théâtre. Parmi les gravures de ce numéro de l'*Univers illustré*, nous citerons : le *Jour de l'an*; le *Rêve de la jeunesse*; le *Portrait de Théodoros*, négous d'Abissinie (le seul portrait de ce sou-

verain fantaisiste publié jusqu'à présent); les Costumes de l'armée abyssinienne; les Fortifications de la Spezzia; les douze gravures de la revue comique du mois, par Cham; le Portrait de Théodore Rousseau, les Dernières fouilles de Rome, etc., etc.

Nous venons annoncer une bonne nouvelle à nos lecteurs, M. Sicard, ce médecin-dentiste qui a tant contribué aux progrès introduits depuis ces dernières années dans l'art dentaire, qui vient d'exercer quelque temps au Brésil (Amérique du Sud), et qui est venu demander au climat de la France le rétablissement de sa santé altérée par les fatigues de sa profession, viendra sous peu de jours passer quelque temps à Saumur.

Des progrès importants ont été accomplis depuis quelques années dans la spécialité du dentiste. M. Sicard n'a pas craint de sacrifier sa position en France, pour se consacrer à l'étude des perfectionnements, des nombreuses découvertes qui ont eu lieu à l'étranger et qui ont rendu si sérieusement utile la profession de dentiste bien exercée. C'est lui, dit-on, qui a fait le travail le plus complet sur la possibilité de ne plus extraire les dents malades, et de les conserver toutes.

Nous apprenons que M. Sicard, fort de ses études et de son expérience, veut se consacrer exclusivement à l'application et à la pratique de son art.

M. Sicard n'est pas un étranger pour nous : c'est lui qui, il y a quelques années, alors qu'il habitait Tours, venait le quinze de chaque

mois donner des soins à une nombreuse clientèle qu'il avait dans notre localité.

Aussitôt son arrivée, nous nous empressons de faire connaître son adresse.

Marché de Saumur du 11 janvier.

Froment (l'h. 77 k.)	31 35	Paille de ratelier	35 45
2 ^e qualité (74 k.)	30 13	(hors barrière)	—
Seigle	20 —	Paille de litière, id.	—
Orge	15 50	Foin id.	56 80
Avoine (entrée)	14 50	Luze (les 750 k)	54 —
Fèves	17 —	Graine de lin (70 k.)	26 —
Pois blancs	29 —	— de trèfle (70 k.)	115 —
— rouges	27 —	— de luzerne.	90 —
Cire jaune (50 kil.)	220 —	— de colza 65 k	24 —
Huile de noix 50 k.	60 —	— de chenevis	26 —
— de chenevis	42 —	Amandes cassées	—
— de lin	50 —	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur, 1867.	1 ^{re} qualité 110 à 120
Id.	2 ^e id. 80 à 90
Ordin., envir. de Saumur 1867,	1 ^{re} id. 55 à 65
Id.	2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1867,	1 ^{re} id. 50 à 55
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1867,	1 ^{re} id. 45 à 50
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1867.	32 à 36

ROUGES (3).

Souzay et environs 1867.	65 à 75
Champigny, 1867.	1 ^{re} qualité 80 à 100
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1867.	» à »
Varrains, 1867.	65 à 75
Bourgeuil, 1867.	1 ^{re} qualité 75 à 90
Id.	2 ^e id. » à »
Restigny 1867.	70 à 80
Chinon, 1867.	1 ^{re} id. 60 à 70
Id.	2 ^e id. » à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

M. COULBAULT, ayant cessé ses fonctions d'avoué à Saumur et voulant retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi. (479)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON, sise à Saumur, rue Daillé, n° 9, occupée par M. Pinet-Brard, négociant en liquides; cette maison est très-avantageuse pour le commerce en gros.

A VENDRE

OU A LOUER,

UNE MAISON, formant l'angle des rues Daillé et de la Fidélité, à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON, sise commune de Varrains, sur la grande route de Saumur à Saint-Cyr.

Dans cette maison, il y a une grande cave et un beau pressoir.

A VENDRE

Huit ares vingt-cinq centiares de terre environ, sur les Vernes, commune de Chacé, joignant d'un côté Florent Duveau, d'un autre côté François Pimot.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M. BODIN-COINDREAU, épicière, rue Saint-Nicolas, n° 27, à Saumur. (7)

A VENDRE

BONS COTRETS, livrés à domicile. S'adresser à M. Portou, marchand de bois à Saint-Florent. (604)

MAGASIN DE MODES

Rue Saint-Jean, MAISON BERTHUELLE, AU 1^{er}.

Vente et Confection.

M^{lle} CYNISCA MARIN a l'honneur de prévenir les dames que, n'étant plus chez M^{me} Beaudoux, elle vient de s'établir rue Saint-Jean, 54, maison Berthuelle. (10)

Etude de M^{re} Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le mercredi 15 janvier 1868, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^{re} Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans la maison où est décédée dame Marie Mignon, veuve de M. Pierre Cailhabet, quai de Limoges, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession, à la requête de M^{re} Cailhabet et D^{me} Coqueureau, agissant sans attribution de qualité.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, édretons, draps, serviettes, nappes, essuie-mains, effets, armoires, commode Louis XV, en bois de rose, guéridon, glaces, flambeaux, fauteuils, chaises, tables, vieille vaisselle, batterie de cuisine, bois à brûler, etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

La Ouate anti-rhumatismale

du D^r PATTISON

soulage instantanément et guérit radicalement

la Goutte et Rhumatismes

de toute sorte, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine et maux de gorge.

En rouleaux à fr. 2 et fr. 1.

Chez M. J. OUR, pharmacien de 1^{re} classe, place de la Bilange, 58.

ANCIENNE MAISON J. DAVEAU AINÉ,

MIROITIER,

Rue du Puits-Neuf, 25.

P. DAVEAU, doreur, neveu et successeur.

Glaces encadrées et non-encadrées, encadrements riches et ordinaires pour peintures, gravures et photographies, dorure de cadres, fauteuils, consoles antiques et modernes, dorure de bâtiment, miroirs, toiles cirées toutes nuances, devant de cheminées, étamage de glaces.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, Le CAFÉ RÉGULIER, rue Daillé, occupé par M. CHAUDRON. S'adresser à M^{me} veuve TREMBLIER.

On demande à acheter d'occasion le *Répertoire méthodique et alphabétique de DALLOZ*, 44 volumes in-4^e.

S'adresser au bureau du journal.

M^{me} BEAUDOUX-LEROY,

M^{me} DE MODES,

Rue Saint-Jean, à Saumur.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'aucune modification n'est apportée à sa maison de commerce, et qu'elle continue les affaires comme par le passé. (9)

UN JEUNE HOMME de 25 ans, marié récemment et sorti du service, demande une place comme **JARDINIER, cocher ou garde, et un emploi pour sa femme.** S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

PLUS DE HERNIES

Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. MIGNAL-SIMON, Bandagiste-Herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbières (Vendée).

LA VILLE DE SAUMUR, SON BUDGET, SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 11 JANVIER.			BOURSE DU 13 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 05	» 13	» »	68 90	» »	» 05
4 1/2 pour cent 1852.	99 65	» »	» 05	99 60	» »	» 05
Obligations du Trésor.	480	» 2 50	» »	470	» »	» 10
Banque de France.	3295	» »	» 2 50	3290	» »	» 5
Crédit Foncier (estamp.).	1355	» 5	» »	1360	» 5	» »
Crédit Foncier colonial.	465	» »	» 2 50	465	» »	» »
Crédit Agricole.	610	» »	» »	608 75	» »	» 1 25
Crédit Industriel.	625	» 5	» »	630	» 5	» »
Crédit Mobilier (estamp.).	163 75	» »	» »	161 25	» »	» 2 50
Comptoir d'esc. de Paris.	650	» »	» »	660	» 10	» »
Orléans (estampillé).	868 75	» »	» 1 25	870	» 1 25	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1150	» »	» 2 50	1152 50	» 2 50	» »
Est.	540	» 5	» »	535	» »	» 5
Paris-Lyon-Méditerranée.	880	» 5	» »	875	» »	» 5
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	540	» 6 25	» »	538 75	» »	» 1 25
Ouest.	557 50	» »	» 2 50	555	» »	» 2 50
C ^e Parisienne du Gaz.	1450	» 2 50	» »	1445	» »	» 5
Canal de Suez.	260	» 2 50	» »	263 75	» 3 75	» »
Transatlantiques.	265	» »	» »	265	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	42 40	» 40	» »	42 30	» »	» 10
Autrichiens.	503 75	» 1 25	» »	501 25	» »	» 2 50
Sud-Autrich.-Lombards.	338 75	» 2 50	» »	337 50	» »	» 1 25
Victor-Emmanuel.	39 50	» »	» »	49	» »	» 50
Romains.	50	» 1	» »	49 50	» »	» 50
Crédit Mobilier Espagnol.	187 50	» 7 50	» »	188 75	» 1 25	» »
Saragosse.	85	» »	» »	85 25	» 25	» »
Séville-Xérès-Séville.	21	» 75	» »	20 50	» »	» 50
Nord-Espagne.	61	» 1	» »	60	» »	» 1
Compagnie immobilière.	75	» »	» »	75	» »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	321	» »	» »	320 50	» »	» »
Orléans.	313 25	» »	» »	313 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	320	» »	» »	335	» »	» »
Ouest.	312 50	» »	» »	312	» »	» »
Midi.	311	» »	» »	311	» »	» »
Est.	313 25	» »	» »	313 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le